

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL  
MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2023

1

\*\*\*\*\*

☞ Sont présents :

CASSARD Brigitte (BC),  
DARJO Michel (MD),  
DOERLER Olivier (OD),  
JACOB Hervé (HJ),  
KOCH Gérard (GK),  
LANEYRIE Jean-Marc (JML),  
LEMKE-TALOTTA Mady (MLT),  
VINCENT Cédric (CV).

☞ Absente excusée :

CHASSANDE-PATRON Alexandra (ACP) donne pouvoir à HJ.

☞ Assiste également au Conseil Municipal : Olivier ROMAND (OR), Secrétaire de Mairie.

☞ Lexique :

PV : Procès-verbal,  
CM : Conseil Municipal,  
PCS : Plan Communal de Sauvegarde,  
ZAEnR, Zones d'Accélération des Energies Renouvelables,  
MPT : Maison Pour Tous à Susville,  
ADMR : Aide à Domicile en Milieu Rural,  
SITADEL : Sud Isère Territoire Agricole & Développement Local.

**Le maire, JML, ouvre la séance à 18h31, quorum atteint.**

GK et MD sont candidats à la fonction de secrétaire de séance.

Après vote à bulletins secrets (MD sept voix, GK deux voix), MD est nommé secrétaire de séance.

**1- Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 17 octobre 2023.**

**Le PV est approuvé à l'unanimité.**

\*\*\*\*\*

MD PV CM 18 déc 23  
18/03/2024 11:30

TAL

MD

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL  
MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2023**

\*\*\*\*\*

**2- Etat récapitulatif des actes accomplis par le Maire sous délégation d'attribution.**

Type	Désignation	Etat	Dépenses Montant HT	Recettes Montant HT
Investissement			14 104 €	18 695 €
1641	Échéance annuelle Prêt Eglise	Payé	10 687 €	
2031	Etude mouvements Terrain	Payé	1 667 €	
2158 op 74	Humidistop Autel Eglise	Payé	1 750 €	
2111	Solde Acquisition terrain A1141	Encaissé		118 €
1316	SUBVENTION DEPARTEMENT EP RTE COGNET	Encaissée		18 577 €
Fonctionnement			14 847 €	4 630 €
60612	Electricité	Payé	790 €	
60622	Carburants	Payé	139 €	
60631+60632	Entretien + Matériel technique	Payé	327 €	
60633	Terre + pouzzolane	Payé	101 €	
60636	Vêtements travail	Payé	476 €	
615232	SARP	Payé	408 €	
61551+61558	Entretien voitures - Réparation chaudière	Payé	434 €	
6156	Maintenance logiciels	Payé	690 €	
617	Service Publ Foncière (acte administratif la Butte)	Payé	72 €	
6232+6238+6257	Cuisson Publique - 11 Novembre - colis - repas fin année	Payé	2 575 €	
626x	Affranchissements +Orange Télécommunication	Payé	317 €	
62876	Service ADS 2023	Payé	1 170 €	
6535	Formation logiciel Agedi	Payé	150 €	
6558	Part écoles Publique La Mure	Payé	2 626 €	
66111	Échéance intérêts prêt église	Payé	527 €	
70878	Participation Budget Eau	encaissé		4 000 €
7488	Location salle	encaissé		630 €
6215	PARTICIPATION BUDGET ANNEXE	Payé	4 000 €	
618	ANALYSE EAU	Payé	46 €	

OR projette le tableau récapitulatif des actes accomplis par le Maire sous délégation d'attribution.

Celui-ci est commenté par JML et ne suscite pas de commentaire particulier.

A noter les écritures comptables financières relatives au prêt bancaire en cours contracté lors de la rénovation de l'église Ste-Marguerite.

En recette, on note le versement du solde de la subvention du Département (18 577€) pour les travaux réalisés en début d'année lors de la rénovation de la conduite d'eau potable route de Cognet.

\*\*\*\*\*

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL  
MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2023

\*\*\*\*\*



**3- Attribution au personnel de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle-**

JML et OR font référence au décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents de la fonction publique.

Pour la commune de Ponsonnas, nos deux agents -le secrétaire de mairie, Olivier Romand et l'agent technique, Mathieu Bondaz-, sont concernés par cette prime.

Les règles d'attribution énoncées par le décret conduisent a priori à une prime de 800 € x 80% = 640 € pour OR et de 700 € pour MB sur la base d'un emploi à temps plein.

JML propose au CM d'attribuer à nos deux agents qui assurent de façon très satisfaisante leurs fonctions respectives au service de la Commune et de ses habitants la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle.

**Le CM, à l'unanimité, donne son accord pour cette attribution.**

JML confirmera par arrêté municipal individuel le montant de la prime.

**4- Actualisation du Plan Communal de Sauvegarde.**

Le Plan Communal de Sauvegarde mis à jour en 2023 par le Maire et le Secrétaire de Mairie, plus précisément la partie DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) est projeté et commenté par JML.

La version 2023 est très semblable à l'ancienne, les risques naturels pouvant présenter un potentiel dangereux pour la Commune sont d'un niveau peu élevé et stable.

Le PCS donne pour chaque risque les mesures préventives à respecter et les actions à mener dans le cas où un évènement de cette nature surviendrait.

Pour Ponsonnas, les risques recensés sont les suivants :

- rupture d'un ou plusieurs barrages sur le Drac, sans gravité pour les habitants de Ponsonnas et les fondations du Pont de Ponsonnas (par contre la maison Kalos, proche du lit de La Bonne, peut être frappée par l'onde de submersion),
- glissement de terrain : des mesures sont effectuées tous les trois ans pour suivre l'évolution des mouvements de terrain des différents quartiers de Ponsonnas, le rapport de la campagne de mesures 2023 est archivé en mairie,
- les « coups de vent » (de plus grande intensité semble-t-il) nécessitent des mesures préventives de la part de chacun, la Préfecture envoie des SMS préventifs.

Le PCS mis à jour sera officialisé par un arrêté du Maire.

Le document PCS sera consultable sur le site Internet de la commune et une présentation synthétique sera faite dans un prochain numéro de la Gazette de Ponsonnas.

\*\*\*\*\*

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL  
MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2023

\*\*\*\*\*

5- Projet de restauration du Pont de Ponsonnas intégrant un volet "Prévention des suicides".

JML donne compte-rendu de la réunion qui s'est tenue récemment avec les services techniques du Département, réunion ayant pour objet la restauration du Pont de Ponsonnas prévue en 2024/2025 et l'état d'avancement des études techniques préalables.

Les Maires de St Jean d'Hérans (Jean-Marie Garat) et de Ponsonnas (Jean-Marc Laneyrie) furent les seuls représentants des communes concernées convoqués à cette réunion animée par le service technique du Département assisté des experts missionnés pour ce projet.

Fabien Mulyk, Conseiller Départemental du canton Matheysine-Trièves, était également présent.

JML rappelle que le pont actuel a remplacé l'ancien pont suspendu construit entre 1937 et 1941, soit une durée de service d'environ 83 ans.

Le point technique important - entre autres - présenté et expliqué lors de la réunion, est la suppression complète des potelets en béton faisant fonction de garde-corps qui sont très endommagés et trop bas selon les normes actuelles.

Le plaidoyer des maires pour que les travaux prennent en compte la problématique des suicides a été entendu par le Département, maître d'ouvrage du chantier. Mais le dossier est compliqué car le Département est aussi soucieux à juste titre de l'intégration paysagère, de la capacité structurelle (capacité de portage) et des contraintes du saut en élastique.

Le ragréage de la chaussée et des trottoirs aura un impact sur la capacité de portage de l'ouvrage qui sera plafonnée à 44 tonnes.

Les nouveaux garde-corps seront métalliques, sans lisse supérieure ni cale-pied, et seront inclinés vers la chaussée pour rendre leur franchissement sinon impossible, du moins beaucoup plus difficile qu'actuellement.

S'est posée la question de la hauteur, sachant qu'au regard de la réglementation la hauteur minimale est de 1,20 m et qu'au regard de la capacité structurelle du pont on ne peut aller au-dessus de 1,50 m pour une question de poids.

Après discussion, on a transigé à 1,35 m, ce qui semblait un compromis acceptable au regard des contraintes de Vertige Aventures et celles de la prévention des suicides.

De plus, il a été indiqué que des filets dissuasifs seront installés à l'amont et à l'aval du pont juste au-dessus du Drac (à portée psychologique et non mécanique).

A réception du compte-rendu de la réunion diffusé par le Département, Yves Delahaye, patron de Vertige Aventures, a demandé une réduction de la hauteur des garde-corps si possible à 1,28 m. En conséquence de quoi, les maires ont préconisé par courrier de ramener celle-ci à 1,30 m et d'explorer les pistes de financement qui permettraient d'aider VA à financer les dépenses.

\*\*\*\*\*

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL  
MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2023

\*\*\*\*\*



En réponse à une question de GK, il est mentionné que l'année 2023 a comptabilisé huit suicides au Pont (six côté Ponnassas, deux côté St Jean d'Hérans).

Les dispositions retenues seront communiquées à l'organisme Papageno pour remarques éventuelles.

**6- Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAE nR).**

JML explique que l'Etat via les Départements souhaite recenser sur l'ensemble du territoire français les lieux physiques qui seraient optimum pour l'implantation rapide des nouvelles techniques de production d'énergie favorisant la transition énergétique.

Ce recensement permettra de connaître là où les projets seront les plus efficaces pour atteindre au plus vite les objectifs nationaux dans le cadre des engagements de la France concernant le « changement climatique »

Après l'examen des notes et circulaires transmises par le Département, il apparaît que Ponnassas n'est pas en mesure de concevoir des projets de cet ordre compte tenu de ses moyens financiers, de son territoire et de son habitat.

Une délibération future sera soumise au vote du CM pour préciser la non-participation, en « urgence », de la Commune dans ces projets accélérés de **grande envergure**.

La cohérence de la politique de l'Etat en la matière interpelle. JML et MD soulignent que malgré plusieurs sollicitations, il n'a pas été possible d'obtenir jusqu'à présent que la production d'électricité à partir de panneaux photovoltaïques installés sur la toiture des bâtiments communaux puisse bénéficier in fine au budget principal de la commune. En conséquence, à l'instar d'autres communes, Ponnassas a renoncé à installer des panneaux sur le toit du bâtiment mairie-salle des fêtes.

**7- Affichage de la devise républicaine Liberté-Egalité-Fraternité au fronton de la Mairie.**

JML rappelle les suggestions de réalisation évoquées lors des CM des 11 septembre et 17 octobre afin de répondre à la demande de GK : que la devise républicaine - Liberté, Egalité, Fraternité- croise le regard du citoyen qui accède au bâtiment de la mairie.

Afin de concrétiser ce sujet, JML présente au CM la solution choisie par une commune des Hautes-Alpes à savoir : sur un même écusson apparaissent la devise républicaine et le nom de la commune, agencés de façon harmonieuse sur fond bleu, blanc, rouge, du drapeau national.

JML propose donc de s'inspirer de cette réalisation pour notre commune, le budget est d'environ 150 €.

**Le CM autorise, à l'unanimité, le Maire à effectuer les démarches nécessaire pour l'aboutissement de ce projet.**

**8- Achat et plantation d'un tilleul devant la Mairie à titre d'Arbre de la Liberté.**

JML reprend rapidement l'historique à Ponnassas de la vie et de la disparition successives de deux arbres de la liberté (Arbres plantés dans toutes les communes de France en 1989 pour marquer le 200ème anniversaire de la Révolution Française de 1789).

\*\*\*\*\*

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL  
MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2023

6

\*\*\*\*\*

Afin de renouer avec ce geste de mémoire, un devis pour l'implantation d'un tilleul au cœur de la parcelle en herbe devant la Salle des Fêtes a été demandé à l'entreprise Audinos.

Le devis proposé est de 1 840 € HT.

Une plaque toute simple (sans qu'il soit besoin de préciser la date de plantation selon la recommandation de BC), sera également disposée aux abords du Tilleul pour préciser le rôle mémoriel de cet arbre aux générations futures.

**Le CM, à l'unanimité, donne son accord pour la concrétisation de ce projet.**

**9- Associations d'animation de Ponsonnas : information sur les récents développements du dossier.**

JML rappelle que le 25 septembre 2023 l'assemblée constitutive de l'association d'animation multi-activités de Ponsonnas s'est réunie, a voté ses statuts et élu à l'unanimité son conseil d'administration, qui, lui-même, a élu dans la foulée son Bureau (Présidente : Marie Bonnois, Trésorier : Michel Bellino, Secrétaire : Angélique Flandin). Ce jour-là tout allait pour le mieux. L'association a été régulièrement déclarée en Préfecture, sa création étant publiée au Journal Officiel des Associations.

Pour prévenir tout conflit d'intérêt, le Maire et l'Adjointe à l'animation se sont gardés de prendre des responsabilités dans l'association. C'est donc en leur absence que le conseil d'administration s'est réuni le 14 novembre pour définir un programme d'activités.

Force est de constater que la réunion n'a pas comblé, semble-t-il, les attentes de tous les participants (même s'il n'y a pas eu d'éclats au cours de la réunion proprement dite si on en juge par les témoignages de certains participants), puisque dans les jours ou semaines qui ont suivi plusieurs d'entre eux ont démissionné dont la Secrétaire.

De manière totalement inattendue les démissionnaires ont créé une nouvelle association baptisée Comité des Fêtes.

L'assemblée constitutive s'est réunie le 2 décembre 2023, a voté ses statuts et élu son conseil d'administration. Son Bureau est composé comme suit :

Présidente : Angélique Flandin

Vice-présidente : Kathy Tengattini

Trésorier : Désiré Peynet

Trésorière-adjointe : Grasiella Sampieri

Secrétaire : Jean-Pierre De Marchi

Secrétaire-adjointe Agnès Doerler.

Le comité des fêtes a été déclaré en Préfecture, sa création étant publiée au Journal Officiel des Associations. Il a listé les différents types d'animations qu'il envisage d'organiser et programmé d'ores et déjà un tournoi de belote fin janvier, un « gigot-bitume » et une chasse aux œufs au moment de Pâques.

\*\*\*\*\*

MD PV CM 18 déc 23  
18/03/2024 11:30

TML

MD

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL  
MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2023

7

\*\*\*\*\*

JML souligne que la Municipalité est totalement étrangère à cette évolution qu'on peut juger ubuesque et n'est impliquée dans aucune des 2 associations.

Il estime que la commune doit rester neutre et traiter les deux associations de manière strictement identique.

Il n'est pas interdit d'espérer que les deux associations puissent fonctionner en ayant des rôles complémentaires au service de l'objectif initial : multiplier les animations pour développer le lien social.

**10- Aide au lancement du nouveau Comité des Fêtes.**

Après avoir relaté les évolutions rapportées au paragraphe précédent, JML soumet au vote du CM la demande d'aide financière adressée à la Commune par l'association Comité des fêtes.

Il propose une aide exceptionnelle pour la constitution d'un fonds de roulement de 1 000 € pour l'année de démarrage 2024, ainsi que la mise à disposition gratuite, de la Salle des Fêtes à l'occasion du 1<sup>er</sup> évènement organisé par ledit Comité.

Il réitère que l'association multi-activités devra bénéficier des mêmes avantages lorsqu'elle en fera la demande.

La première manifestation organisée par le Comité des Fêtes est prévue fin janvier 2024, à savoir un tournoi de « belote » à la Salle des Fêtes.

Après ces explications, JML soumet au vote du CM l'attribution de cette dotation.

Certains élus, dont BC et HJ, font état d'un sentiment de malaise et craignent que la dualité des associations soit source de division dans la commune.

JML en convient tout en soulignant un fait objectif : il y a maintenant et officiellement deux associations d'animation à Ponsonnas.

GK demande s'il n'est pas possible de temporiser compte tenu du contexte et d'attendre la discussion budgétaire prévue au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2024 ; à quoi il est répondu par le Maire et Olivier Romand que 50 % des dépenses de fonctionnement de ce type inscrites au budget communal de l'année n-1 peuvent être engagées par le CM avant le vote proprement dit du budget de fonctionnement suivant.

Avant le vote, il est admis par le CM qu'OD participe au vote alors même que son épouse est secrétaire adjointe du Comité.

Contre : zéro voix, abstention : quatre voix (HJ, ACP, GK, BC), pour, cinq voix (JML, MD, MLT, CV, OD).

**La proposition est adoptée à la majorité.**

**11- Actualisation du tarif du repas de fin d'année.**

\*\*\*\*\*

MD PV CM 18 déc 23  
18/03/2024 11:30

JML

MD

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL  
MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2023**

\*\*\*\*\*



JML rappelle que le repas de fin d'année depuis deux mandatures est passé du statut de repas des « anciens » à celui de repas festif intergénérationnel, ouvert à tous les Ponsonnaraux.

Actuellement, le repas est offert par la Municipalité aux habitants de Ponsonnas ayant 70 ans révolus au 31 décembre de l'année considérée.

Par ailleurs, le repas des enfants de moins de 10 ans n'est pas facturé.

Une participation de 30 € est demandée aux autres habitants (ou extérieurs à la commune) s'ils désirent rejoindre les « anciens » pour ce repas festif de convivialité.

JML remarque que ce tarif peut freiner certaines familles qui souhaiteraient venir avec leurs enfants.

Aussi propose-t-il au CM de modifier les tarifs de la façon suivante :

**Tarifs repas de fin d'année pour 2024 :**

- personnes habitant Ponsonnas âgées de 70 ans et plus : gratuité
- élus et personnel de la Mairie : gratuité
- bénévoles impliqués dans l'organisation des événements : gratuité
- enfants de 10 ans ou moins habitant Ponsonnas : gratuité
- enfants de plus de 10 ans et moins de 18 ans habitant Ponsonnas : demi-tarif
- autres cas: 30 €.

**Le CM, à l'unanimité, approuve ces tarifs pour l'année 2024.**

**12- Agenda des manifestations organisées sous l'égide de la commune.**

JML rappelle et précise les rendez-vous conviviaux et culturels déjà programmés pour la nouvelle année 2024 :

- **7 janvier 2024**, 15h ; à la salle des fêtes : cérémonie des vœux de la Municipalité agrémentée par le partage des Galettes des Rois confectionnées par Mady.

Cette manifestation étant conçue avant tout comme un moment de convivialité et d'échanges entre les habitants du village et avec l'équipe municipale, il serait souhaitable qu'un maximum d'élus soit présent.

- **2 février 2024**, 20h à la Salle des fêtes : spectacle décentralisé « Le grand écart » en lien avec la CCM et La Mure Cinéma Théâtre, suivi d'un pot de l'amitié avec les comédiens et les spectateurs puis d'un repas de terroir avec les comédiens et élus présents,

- **24 mars 2024**, 18h à l'église Ste-Marguerite (Ponsonnas) : concert donné par la chorale « Les Gavroches » de St-Jean de Vaux, suivi d'un pot de l'amitié à la salle des fêtes.

\*\*\*\*\*

*JML*

*M/S*

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL  
MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2023

\*\*\*\*\*



**14- Demande de subvention de la Maison pour Tous de Susville.**

JML fait part au CM du courrier en date du 9 Octobre 2023 de M. CIOT Raphaël, Président de la MPT de Susville portant sur les difficultés financières auxquelles sa structure est exposée depuis la crise sanitaire et sa demande de participation aux communes dont les ressortissants bénéficient des activités proposées par la MPT.

JML précise que la participation financière demandée s'élève à 100€ par enfant accueilli dans la structure sur la période 2022-2023, deux enfants de Ponnassas sont concernés.

La participation pour la commune de Ponnassas serait de 200€.

**Le CM, à l'unanimité, donne son accord pour l'attribution de cette participation financière.**

**15- Demande de subvention de l'ADMR.**

JML informe le CM que l'ADMR, sollicite de la Commune, une subvention de fonctionnement pour l'année 2024.

Il rappelle que cette demande récurrente est refusée chaque année au vu - entre autres considérations - de la gestion « pyramidale » de cet organisme.

**Le CM, à l'unanimité, ne donne pas suite à cette demande.**

**16- Questions diverses.**

**16-1 Le Stop de Champ Fumet.**

JML fait état d'une demande formulée par un habitant du lotissement de Champ Fumet qui souhaite que le Stop implanté à hauteur de l'embranchement de l'impasse soit retiré.

JML rappelle les circonstances et la consultation publique qui ont conduit à la sécurisation de tout ce secteur, le Stop en étant un élément important.

**Le CM, à l'unanimité, se déclare favorable au maintien des actuels dispositifs implantés et réglementés par le Code de la route.**

**16-2 Parc de stationnement à l'Est de la mairie.**

JML expose les faits suivants :

La parcelle A1142 sert de parc de stationnement pour les usagers de la Salle des Fêtes. En cas de fortes pluies ou de longues périodes de pluie, le terrain devient vite très boueux et peu praticable tant pour les véhicules que pour les usagers.

Le terrain actuellement en herbe se dégrade de plus en plus.

\*\*\*\*\*

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL  
MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2023

10

\*\*\*\*\*

Afin de remédier à cette situation, il est proposé au CM de prévoir des travaux d'assainissement et de réfection du terrain par l'apport de matériaux adéquats.

Un premier devis s'élève à 7 755 € pour une surface traitée de 15mx15m.

Ces dimensions sont à réajuster et une seconde entreprise a été également sollicitée.

**16-3 L'association SITADEL.**

JML informe le CM que l'association Sitadel a tenu ses Assemblées Générales (ordinaire et extraordinaire) à la Salle des Fêtes de la commune auxquelles il a assisté.

Sitadel est une association d'exploitants et propriétaires agricoles de la Matheysine et du Trièves.

L'objet de cette association, qui fédère des exploitants agricoles et des collectivités (dont la CCM, la Ville de La Mure, Susville et des communes rurales) est de favoriser et accompagner, en lien avec la Chambre d'Agriculture et la Mutualité Sociale Agricole, la création et la transmission d'exploitations agricoles. Un de ses thèmes de travail est l'usage de l'eau sur le territoire Sud-Isère (Matheysine et Trièves).

Dans la perspective du transfert de la compétence Eau à la CCM et pour marquer notre solidarité avec le monde agricole (« *l'agriculture nous nourrit* »), JML propose que la commune adhère à SITADEL.

Le montant annuel de l'adhésion est de 40 €.

**Le CM à l'unanimité, donne son accord à cette proposition d'adhésion.**

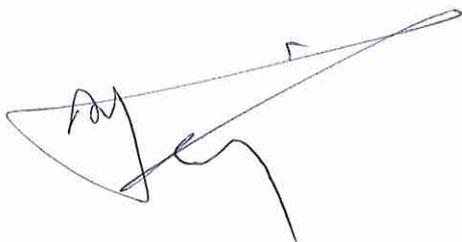
L'ordre du jour ayant été traité, les questions diverses examinées et plus personne ne demandant la parole, le maire, JML, lève la séance à 21h19.

**Le secrétaire de séance**

**Le Maire**

Michel Darjo

Jean-Marc Laneyrie



\*\*\*\*\*